



101^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité Mardi 20 novembre 2018, AG statutaire Présentation du rapport d'activité par Philippe Laurent, secrétaire général

François Baroin.- Sans transition, je passe la parole à notre secrétaire général, Philippe Laurent, que je salue, que je remercie, et qui va présenter le rapport d'activité de notre Association.

Philippe Laurent.- Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Il me revient donc cette année encore de présenter l'activité de notre Association depuis son dernier Congrès, il y a un an.

Vous le savez, notre Association, qui est présente depuis plus d'un siècle auprès de nos communes et plus récemment auprès de leurs groupements, a poursuivi sa mobilisation pour faire entendre et reconnaître la parole des élus locaux. À travers notre réseau des associations départementales, je salue tous les responsables des AD qui sont ici parmi nous et les remercie de leur engagement.

Grâce à l'appui de nos 34 536 adhérents, nous constituons la première association d'élus en France. À vocation généraliste, l'AMF vous représente dans de très nombreuses instances de dialogue avec

l'État et le Parlement afin d'influer sur le processus législatif et réglementaire. Nous avons, cette année, participé activement à plus de 85 auditions à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Compétente sur l'ensemble des thèmes et sujets traitant de la gestion publique locale, l'AMF, grâce à l'action et à l'engagement des associations départementales et territoriales, est présente au sein de centaines d'instances nationales et locales afin d'y faire entendre la voix de nos collectivités mais aussi les réalités et les attentes de nos territoires et de leurs habitants. Citons parmi ces instances le Comité des finances locales, présidé avec talent par André Laignel, le Conseil national d'évaluation des normes, présidé par Alain Lambert, ou encore le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale que j'essaie de présider, instances dans lesquelles nous jouons un rôle majeur.

Mais l'AMF, c'est aussi des services rendus à toutes les communes de France : les amendements parlementaires proposés et souvent portés par les parlementaires, des journées de formation, des déplacements à

vosre rencontre, la réalisation, souvent avec des partenaires, d'études et d'enquêtes thématiques. Ces actions sont possibles évidemment grâce aux services de l'AMF qui, en cette année de forte activité, ont su faire preuve d'une compétence sans cesse accrue et d'une disponibilité jamais démentie.

Permettez-moi à mon tour, après le président, de les en remercier très chaleureusement.

Alors, évidemment, il est généralement périlleux de vouloir résumer en un rapport d'activité, et plus difficile encore dans une allocution comme celle-ci, une activité aussi foisonnante et diversifiée, mais je me permettrai quand même de citer quelques chiffres.

Par exemple, 280 000 connexions mensuelles sur le site Internet de l'AMF, que nous avons modernisé, enrichi et rendu plus facile d'accès. *Maires de France* est diffusé à plus de 13 000 exemplaires. La *Lettre des maires de France*, publiée le 15 de chaque mois, est diffusée à 35 000 exemplaires. 62 000 abonnés bénéficient tous les jours de *Maire Info*, qui est notre quotidien d'information gratuit en ligne. *AMF Info*, l'hebdo de l'actualité de l'AMF, est diffusé aujourd'hui à 47 000 abonnés chaque jeudi. Et, enfin, *IntercoActu*, qui est un bimensuel dédié aux intercommunalités, qui a été créé il y a deux ans, compte près de 6 300 abonnés.

Cette année a donc été une année dense et, dans ce contexte, l'implication et l'engagement de l'AMF ont été, je le crois, à la hauteur des enjeux. Nous avons délivré

plus de 7 000 prestations de conseil à nos adhérents. Nous avons participé à 1 500 réunions auxquelles l'AMF était conviée – parce qu'elle n'est pas toujours conviée. Nous avons examiné plusieurs centaines de textes réglementaires ou législatifs. Nous avons proposé 67 amendements, saisi 80 fois le gouvernement sur de multiples sujets.

Je souhaite également citer tout particulièrement l'engagement continu de l'AMF au sein du Conseil national d'évaluation des normes qui a fêté, cette année, son 10^e anniversaire car, naturellement, si la norme n'est pas en elle-même à combattre, l'inflation normative, vous le savez, asphyxie l'action publique et peut freiner les initiatives locales. Sur les 241 textes qui nous ont été présentés, nous en avons particulièrement étudié 62 et 17 avis négatifs ont été rendus par l'AMF mais, souvent, les avis positifs ont été rendus après renégociation des textes avec l'Administration.

Et, enfin, nous avons proposé à nos adhérents plus d'un millier de notes, produit une dizaine d'études et d'enquêtes au service des maires de France comme celle qui a été présentée tout à l'heure avec le CEVIPOF.

Précisons maintenant, à l'aune de quelques mesures, peut-être emblématiques, ce qu'a été l'activité de notre Association. Cela n'a évidemment aucun caractère exhaustif mais éclairera sans doute celles et ceux qui pourraient s'interroger sur la pertinence de notre action. Il y en a. Pas ici, naturellement. Mais

dehors.

En matière de finances et de fiscalité locales, l'année 2018 se caractérise par l'émergence d'enjeux forts, qu'il s'agisse de l'une des mesures phares de la loi de finances pour 2018, nous en avons déjà parlé amplement, comme le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, ou d'un autre dossier sensible comme l'encadrement des dépenses de fonctionnement des 321 collectivités les plus importantes, l'AMF est sans cesse mobilisée.

Et non seulement elle a pu contester mais elle a aussi proposé. Par exemple, au cours de nos différentes rencontres avec l'État, nous avons mis en exergue les incohérences et les risques d'un dispositif dit « de contractualisation » et nous avons mis en place un observatoire sur ce dispositif d'encadrement des dépenses de fonctionnement afin de recueillir les observations des communes et des EPCI des regroupements concernés. Favorable à la réforme d'automatisation du FCTVA dont nous parlerons demain, et il contribuera d'ailleurs dès 2020 à simplifier et améliorer sa gestion, l'AMF a participé à de nombreux échanges qui ont eu lieu avec la mission chargée de la préparation de cette réforme.

Concernant la DGF, et dans l'objectif d'aider les adhérents à préparer leur budget, nous avons mis à disposition un outil exclusif d'estimation de DGF et plus de 18 000 simulations de DGF pour les communes et les intercommunalités ont été réalisées.

Fidèles à nos engagements au service des communes nouvelles et des élus porteurs d'un projet de territoire, nous avons également accompagné tout au long de cette année les projets issus des territoires.

Alors, évidemment, cette dernière année se caractérise aussi par une activité législative forte autour de la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes. Dans ce cadre, outre l'activité de conseil, nous avons participé à plusieurs auditions parlementaires, présenté de nombreux amendements dont certains, d'ailleurs, ont été retenus dans la version adoptée : la sécabilité de la gestion des eaux pluviales urbaines et de la compétence assainissement pour les communautés de communes, le maintien des syndicats existants en cas de présence de deux communautés d'agglomération.

Très réactifs sur les projets de textes qui impactent la gestion des personnels communaux et intercommunaux, nous nous sommes engagés aux côtés de sept autres associations d'élus, du CNFPT dont je salue le Président Deluga ici même, de la Fédération des centres de gestion dont je salue le Président Michel Hiriart, et du collège employeur du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour créer une « coordination des employeurs publics territoriaux ». J'en disais un mot tout à l'heure en présence du président de l'ADF et du vice-président de l'ARF. Ce rassemblement vise donc à fédérer et à coordonner les positions des exécutifs locaux des quelque 50 000 collectivités territoriales sur les questions concernant

leurs ressources humaines, afin de peser plus efficacement sur les négociations avec l'État et de pouvoir conduire un vrai dialogue social avec les organisations syndicales sur des dossiers majeurs comme la qualité de vie au travail ou la protection sociale des agents.

Dans le domaine de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat, nous nous sommes fortement mobilisés sur le projet de loi ÉLAN. Nous avons ainsi organisé, afin d'éclairer les travaux parlementaires, des concertations avec les services de l'État et toute une série de rencontres ont mis en débat la place et le rôle respectifs des communes et des intercommunalités dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.

L'AMF a poursuivi son investissement au sein de la Commission de concertation du commerce dont elle est membre et organisé une rencontre sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, qui a connu un réel succès, et nous sommes, d'ailleurs, très impliqués dans la mise en œuvre du plan sur la revitalisation du commerce dans les centres-villes.

S'agissant également des politiques publiques du logement social et de la politique de la Ville, des sujets ô combien importants, nous avons mené une participation intense et vigilante et, d'ailleurs, soutenu également la présentation du rapport, vous vous en souvenez, de Jean-Louis Borloo à ce sujet.

Enfin, je souhaite souligner ici le travail qui s'est conclu récemment par la rédaction d'un guide sur l'attribution des places en

crèche, démontrant, si besoin est, ce que peut être l'apport positif de notre Association dans la vie quotidienne des habitants de nos territoires.

L'AMF, très attachée à la politique de cohésion et à sa défense, est représentée dans diverses structures européennes et poursuit à l'international son action en faveur de la coopération décentralisée et de la promotion de la francophonie. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de notes qui ont été produites pour la conduite de cette mission, et nous avons ce matin un atelier sur, précisément, la politique de cohésion, puisque vous savez qu'elle est renégociée dans le cadre du budget de l'Union européenne 2021-2027, où était présent Pierre Moscovici.

Et d'autres, bien sûr.

Je pourrais ainsi, à l'envi et au risque de vous ennuyer, multiplier les exemples, démontrant non seulement le volume de notre activité mais surtout son utilité pour toute les communes et intercommunalités de France. Pour ce faire, et face à une activité parlementaire soutenue, l'AMF se distingue par une présence toujours plus forte dans le processus d'élaboration de la loi.

Parce que cette législature se place sous le signe de l'interdiction du cumul d'un mandat national avec un mandat d'exécutif local, cela a impliqué une nouvelle façon de travailler et de nouvelles synergies à développer entre le Parlement et l'AMF. L'une des premières actions en la matière a été de demander au président de l'Assemblée nationale l'institution d'une

délégation aux collectivités locales, à l'instar de celle existant depuis longtemps au Sénat. C'est chose faite et je salue, d'ailleurs, la présence nombreuse à notre Congrès des députés membres de cette délégation, présidée par Jean-René Cazeneuve, comme celle des sénateurs membres de la délégation du Sénat, présidée par Jean-Marie Bockel. Ces relations que nous construisons ensemble permettent à l'AMF d'exposer ses positions et d'être force de proposition dans l'élaboration législative des textes et souvent de se faire entendre dans l'intérêt de ses adhérents.

Mais, mes chers amis, la force irremplaçable de l'AMF, c'est son réseau d'associations départementales. Et nous nous réjouissons de la création, en 2018, de l'Association des maires de Seine-Saint-Denis, dernier département ou territoire à être dépourvu d'une telle association. Par leur action quotidienne de proximité, les associations départementales mobilisent des milliers d'élus, que je remercie à nouveau très chaleureusement pour leur engagement, et emploient plus de 300 collaborateurs compétents et dévoués. C'est la légitimité de notre réseau qui en dépend.

L'AMF a absolument besoin de son réseau d'associations départementales comme chaque association départementale a besoin du soutien et du relais de l'Association nationale. Nos échanges sont multiples et fréquents et nous nous efforçons, chaque fois que cela nous est possible, de renforcer cette collaboration par une participation effective des

membres de l'Association nationale à la vie du réseau départemental et régional puisque la structuration du réseau à l'échelle régionale s'est également poursuivie au cours de cette année.

Mes chers collègues, notre Congrès est une nouvelle fois l'occasion de réfléchir ensemble sur le rôle et la place de la commune aujourd'hui. Nous le savons tous, le rôle de la commune est primordial, sa place est centrale et, redisons-le, la République est tout autant chez elle dans une petite mairie que dans les palais ministériels.

Alors qu'il est aujourd'hui devenu commun de s'interroger sur le nombre de communes ou bien encore sur la pertinence de l'action des maires et présidents d'intercommunalité, notre rapport d'activité démontre la vitalité inégalée de l'AMF et de son réseau, permettant de porter haut et fort la parole des communes et de leurs intercommunalités.

Il faut le dire et le redire, vous le savez, l'Association des maires de France ne se situe pas dans un rapport de majorité ou d'opposition ni de soutien ou de défiance vis-à-vis du pouvoir central. Elle poursuit deux objectifs majeurs : promouvoir la gestion publique locale et le service public, et défendre les intérêts des communes de France et de leurs habitants dans le cadre des principes républicains dont elle estime que les maires sont porteurs.

Ainsi l'AMF n'entend pas se situer uniquement dans une forme de face-à-face avec le gouvernement, au contraire. Elle s'adresse à l'ensemble des citoyens et

c'est, d'ailleurs, l'objet de la campagne d'information et de communication que nous lançons et qui sera présentée dans un instant. Elle constitue l'organisation représentative de l'ensemble des communes et intercommunalités de France.

Elle conduit les négociations en permanence dans pratiquement tous les domaines des politiques publiques avec le pouvoir législatif et avec le pouvoir exécutif national. De ce point de vue, l'AMF a une présence institutionnelle qui est naturellement totalement l'opposée d'une conception partisane, ce dont chacun, dans le rôle qu'il tient dans nos institutions républicaines, doit prendre conscience.

Chers collègues, l'intensité de notre activité est permise grâce à l'engagement de tous, celles et ceux d'entre vous qui nous représentent dans de multiples instances, l'ensemble des collaborateurs de l'AMF et des associations départementales, les 500 000 élus locaux que nous sommes et qui, inlassablement, font vivre cet attachement à l'acteur de la démocratie locale qu'est la commune. Sans vous, comment pourrions-nous servir nos concitoyens et ainsi agir pour la République, comme le dit si bien le thème de notre Congrès ?

La France ne serait pas la France et la République ne serait pas la même sans l'action des maires, des élus et des agents

publics, sans leur empathie et leur humanisme, leur attachement au service public républicain. Parce que nous-mêmes, les maires, sommes à la fois le premier recours et le dernier espoir, ensemble poursuivons pour la République et pour la France !

Je vous remercie.

François Baroin.- Merci infiniment, mon cher Philippe.

Merci pour ton implication et la responsabilité si difficile à la tête du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, dans le contexte de réformes profondes sur l'avenir de notre rôle d'employeurs et de protection de nos fonctionnaires territoriaux dans le cadre des réformes qui sont proposées actuellement. Ce sont des enjeux qu'avec François Deluga vous maîtrisez parfaitement et vous menez ces négociations au nom de l'AMF avec beaucoup de talent.

Y a-t-il des questions à poser sur le rapport présenté par notre secrétaire général ?

Il n'y en a pas, donc je soumetts le rapport aux voix.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

C'est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.